

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1434

26 juillet 2006

SOMMAIRE

Aden Invest S.A.H., Luxembourg	68801	Mayroy S.A., Luxembourg	68788
Advent Mango 4, S.à r.l., Luxembourg	68809	MCT Berlin Eins S.A., Luxembourg	68787
Advent Mango 4, S.à r.l., Luxembourg	68811	Merami Holding S.A., Luxembourg	68791
Aleph, Sicav, Luxembourg	68792	NB Investissements, Participations et Finance- ments S.A., Luxembourg	68814
Apax Central Finance, S.à r.l., Luxembourg	68815	Noema Holding S.A., Luxembourg	68829
Apax Central Finance, S.à r.l., Luxembourg	68817	Novator Telecom Poland, S.à r.l., Luxembourg	68812
Auxitec Luxembourg, S.à r.l., Bettembourg	68790	Novator Telecom Poland, S.à r.l., Luxembourg	68814
Avery Dennison Luxembourg, S.à r.l., Rodange	68822	Ocean Services Company S.A., Luxembourg	68831
Burberry Luxembourg (No. 1), S.à r.l., Luxem- bourg	68786	Ogla S.A., Larochette	68787
Carta S.A., Luxembourg	68831	Oil International Holding S.A., Hettermillen	68815
Danyves, S.à r.l., Schengen	68795	Ollean Etudes Luxembourg S.A., Livange	68790
Distrikit S.A., Luxembourg	68807	Optimolux S.A., Eischen	68815
Dos Santos, S.à r.l., Luxembourg	68799	Pemara, S.à r.l., Luxembourg	68828
E.P.M. European Portfolio Management, S.à r.l., Luxembourg	68789	Platanes S.A.H., Luxembourg	68827
ECSA S.A., Larochette	68786	Pompes Funèbres Paul Brandenburger, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	68787
Euro-Gate, Sicav, Luxembourg	68828	Quadriga Superfund Sicav, Luxembourg	68825
Expanding Finance S.A., Luxembourg	68827	Real Corp Uno S.A.H., Luxembourg	68822
Finwit Holding S.A., Larochette	68787	Redinsco S.A., Luxembourg	68832
Fior Ateliers, S.à r.l., Roeser	68791	Restaurant Tiang Xian, S.à r.l., Niederkorn	68808
Fior Ateliers, S.à r.l., Roeser	68792	Roude Leiw Transports, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	68795
G. Finance S.A., Luxembourg	68799	Rudolph Cargo, S.à r.l., Mondorf-les-Bains	68791
Gebrüder Hartmut und Volker Fess, S.à r.l., Mout- fort	68809	RWZ Lux, GmbH, Mertert	68801
Goldinvest 99 S.A.H., Luxembourg	68796	S.I.C., Société d'Investissements Continentale S.A., Luxembourg	68790
Hansatank Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	68801	Safrec Holding S.A., Larochette	68786
Horse-Lux, S.à r.l., Foetz	68795	Schomburg-Lux, S.à r.l., Grevenmacher	68809
I.B.S., S.à r.l., Remich	68799	SD Fassaden, S.à r.l., Bous	68814
ICM Diversified Alpha Funds, Sicav, Luxembourg	68831	Skype Luxembourg Holdings, S.à r.l., Luxem- bourg	68793
ICM Diversified Alpha Series, Sicav, Luxembourg	68830	Skype Luxembourg Holdings, S.à r.l., Luxem- bourg	68794
Immobilière Hortense, S.à r.l., Luxembourg	68795	Station Essence Garnie, S.à r.l., Dudelange	68795
Impro S.A., Dudelange	68789	Tower Finance, S.à r.l., Luxembourg	68830
Ingor Holding S.A., Larochette	68786	Vanguard EMEA Trademark Holdings, S.à r.l., Lu- xembourg	68802
Kenzan International S.A.H., Luxembourg	68826	Vasby No.2, S.à r.l., Luxembourg	68800
Krieger Lux, S.à r.l., Remich	68814	Wam S.A.H., Luxembourg	68794
Lavande S.A.H., Luxembourg	68829	Wehobi, S.à r.l., Altwies	68789
LBPOL William II, S.à r.l., Senningerberg	68817	Weiland Anita, S.à r.l., Dudelange	68792
Lux-Euro-Stocks Advisory S.A. Holding, Luxem- bourg	68826	West End International S.A., Luxembourg	68788
Luxgranit, S.à r.l., Luxembourg	68790	World Motors White S.C.A., Luxembourg	68832
Luxlease S.A., Esch-sur-Alzette	68789		
Mamimama Holding S.A., Luxembourg	68790		

68786

SAFREC HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.
R. C. Luxembourg B 61.593.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2006, réf. LSO-BQ05086, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2006.

Pour la société

R. Gokke

Le domiciliataire

(045238//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2006.

INGOR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.
R. C. Luxembourg B 60.296.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2006, réf. LSO-BQ05084, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2006.

Pour la société

R. Gokke

Le domiciliataire

(045242//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2006.

ECSA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.
R. C. Luxembourg B 32.194.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2006, réf. LSO-BQ05039, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2006.

Pour la société

R. Gokke

Le domiciliataire

(045244//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2006.

BURBERRY LUXEMBOURG (No. 1), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 153.756.500,-

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 88.583.

EXTRAIT

Il résulte de la décision du 3 mai 2006 de la société BURBERRY LUXEMBOURG HOLDINGS LIMITED, une société de droit anglais inscrite au registre Companies' House sous le numéro 04458720, ayant son siège social aux 18-22, Haymarket, Londres SW1Y7 4DQ, en sa qualité d'associé unique de la société BURBERRY LUXEMBOURG (No.1), qu'elle a pris acte de la démission comme gérant de M. Ulrik Garde Due, demeurant à F-75016 Paris, et nomme comme nouveau gérant Monsieur Patrice Pelé, né le 2 janvier 1973 et demeurant 6, rue du Texel, F-75014 Paris, France, pour un terme de 3 années, venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Pour extrait conforme, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2006.

BURBERRY LUXEMBOURG (No.1), S.à r.l.

E. Isaac

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2006, réf. LSO-BQ05491. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(045252//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2006.

68787

FINWIT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.
R. C. Luxembourg B 31.231.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2006, réf. LSO-BQ05097, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2006.

Pour la société
R. Gokke
Le domiciliataire

(045245//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2006.

OGLA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.
R. C. Luxembourg B 61.575.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2006, réf. LSO-BQ05099, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2006.

Pour la société
R. Gokke
Le domiciliataire

(045247//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2006.

POMPES FUNEBRES PAUL BRANDENBURGER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4344 Esch-sur-Alzette, 32, rue Saint Vincent.
R. C. Luxembourg B 63.137.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2006, réf. LSO-BQ04594, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 18 mai 2006.

Pour POMPES FUNEBRES PAUL BRANDENBURGER, S.à r.l.
FIDUCIAIRE ROGER LINSTER
V. Roman

(045256/598/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2006.

MCT BERLIN EINS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 110.377.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 11 mai 2006, que: Sont réélus Administrateurs pour la durée d'une année, leurs mandats prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 30 septembre 2006:

- Madame Mireille Gehlen. Licenciée en administration des affaires, demeurant professionnellement à Luxembourg;
- Monsieur Thierry Jacob, diplômé de l'Institut Commercial de Nancy, demeurant professionnellement à Luxembourg;
- Monsieur René Schmitter, licencié en Sciences Commerciales, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Est réélue Commissaire aux comptes pour la même période:

- PricewaterhouseCoopers, domicilié au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg.

Luxembourg, le 11 mai 2006.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2006, réf. LSO-BQ05146. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(045432/802/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2006.

WEST END INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 69.390.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Reinald Loutsch, employé privé à L-2535 Luxembourg,
«le mandataire»,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société HARTFIELD SERVICES COMPANY S.A. ayant son siège social à Wickam's Cay Road Town Tortola Iles Vierges Britanniques,
«le mandant»,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme WEST END INTERNATIONAL, avec siège social à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais, inscrite au registre de commerce de Luxembourg section B numéro 69.390, a été constituée par acte notarié en date du 12 décembre 1997, publié au Mémorial C, numéro 230 du 9 avril 1998.

II.- Que le capital social de la société anonyme WEST END INTERNATIONAL, s'élève actuellement à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions de trente et un euro (31,- EUR) chacune, intégralement libérée.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société WEST END INTERNATIONAL.

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant, en tant que liquidateur, déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs, commissaire de surveillance et directeurs de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. Loutsch, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2005, vol. 151S, fol. 65, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2006.

J. Elvinger.

(048021/211/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

—
MAYROY, Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 48.865.

—
Extrait de la réunion du Conseil d'Administration du 5 avril 2006

Le Conseil d'Administration coopte Monsieur Edgard Taureau, directeur de sociétés, demeurant 75, rue de Courcelles, F-75008 Paris, en tant qu'administrateur de la société représentant les actionnaires C suite à la démission de CDC EQUITY CAPITAL, ayant son siège social 33, avenue du Maine, F-75755 Paris Cedex 15, des mêmes fonctions.

Le mandat de Monsieur Edgard Taureau expirera le 10 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2006, réf. LSO-BQ04749. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(045410/506/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2006.

IMPRO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3429 Dudelange, 208, route de Burange.
R. C. Luxembourg B 87.075.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2006, réf. LSO-BQ04570, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 18 mai 2006.

Pour IMPRO S.A.

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

V. Roman

(045257/598/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2006.

LUXLEASE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4176 Esch-sur-Alzette, 2, rue Jos Kieffer.
R. C. Luxembourg B 74.898.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2006, réf. LSO-BQ04551, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 18 mai 2006.

Pour LUXLEASE S.A.

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

V. Roman

(045259/598/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2006.

WEHOBI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5670 Altwies, 46, route de Mondorf.
R. C. Luxembourg B 96.294.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2006, réf. LSO-BQ04512, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 18 mai 2006.

Pour WEHOBI, S.à r.l.

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

V. Roman

(045261/598/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2006.

E.P.M. EUROPEAN PORTFOLIO MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 92.089.

Le (La) soussigné(e) atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 avril 2006,

a été nommé gérant unique Monsieur Theodorus W. van Kampen, technicien, né le 3 décembre 1949 à La Haye, Pays-Bas, détenteur du passeport néerlandais N° ND9123843 et demeurant Ul. Zawiszy Czarnego 30, PL-37700 Przemysl, Pologne, à effet du 13 avril 2006 en remplaçant la société TVL MANAGEMENT S.A. (anc. J.H. VAN LEUVENHEIM S.A.) et que la décision a été prise d'adopter comme enseigne commerciale E.S.M. EUROPEAN SERVICE MANAGEMENT à effet du 13 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 18 avril 2006.

E.P.M. EUROPEAN PORTFOLIO MANAGEMENT, S.à r.l.

Th. W. van Kampen

Gérant unique

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2006, réf. LSO-BP05670. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(045447/816/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2006.

OLLEAN ETUDES LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, Zone Industrielle 2000.

R. C. Luxembourg B 88.582.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2006, réf. LSO-BQ04537, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 18 mai 2006.

Pour OLLEAN ETUDES LUXEMBOURG S.A.

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

V. Roman

(045262/598/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2006.

MAMIMAMA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 45.749.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2006, réf. LSO-BQ05275, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(045291/3842/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2006.

AUXITEC LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Z.I. Scheleck.

R. C. Luxembourg B 90.831.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2006, réf. LSO-BQ04542, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 18 mai 2006.

Pour AUXITEC LUXEMBOURG, S.à r.l.

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

V. Roman

(045294/598/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2006.

S.I.C., SOCIETE D'INVESTISSEMENTS CONTINENTALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 25.427.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2006, réf. LSO-BQ09272, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(045298/3842/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2006.

LUXGRANIT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 104A, rue de Mühlenbach.

R. C. Luxembourg B 72.469.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2006, réf. LSO-BQ04494, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 18 mai 2006.

Pour LUXGRANIT, S.à r.l.

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

V. Roman

(045296/598/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2006.

RUDOLPH CARGO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5610 Mondorf-les-Bains, 2, avenue des Bains.
R. C. Luxembourg B 69.708.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2006, réf. LSO-BQ04488, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 18 mai 2006.

Pour RUDOLPH CARGO, S.à r.l.
FIDUCIAIRE ROGER LINSTER
V. Roman

(045297/598/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2006.

MERAMI HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 23.162.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2006, réf. LSO-BQ05265, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(045300/3842/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2006.

FIOR ATELIERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3394 Roeser, 64, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 77.353.

L'an deux mille six, le dix mai.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

A comparu:

Monsieur Paul Schergen, ingénieur diplômé, demeurant à L-2112 Howald, 24, rue du 9 mai 1944, détenteur de cinq cents (500) parts sociales.

Lequel comparant, agissant en sa qualité de seul associé de la société à responsabilité limitée FIOR ATELIERS, S.à r.l., avec siège social à L-3394 Roeser, 64, Grand-rue, inscrite au R.C.S. sous le numéro B 77.353, constituée sous la dénomination LUX-BATIMENTS, S.à r.l. suivant acte reçu par le notaire Camille Mines, alors de résidence à Redange-sur-Attert, en date du 24 février 2000, publié au Mémorial C, numéro 419 du 14 juin 2000 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte (modification de la dénomination en MECASTOL, S.à r.l.) reçu par le notaire Christine Doerner, de résidence à Bettembourg, en date du 3 juillet 2000, publié au Mémorial C, numéro 12 du 8 janvier 2001, suivant acte reçu par le notaire Tom Metzler, de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 3 mars 2004, publié au Mémorial C, numéro 432 du 23 avril 2004 et suivant acte reçu par le prédit notaire Tom Metzler, en date du 3 août 2004, publié au Mémorial C, numéro 1041 du 18 octobre 2004,

a requis le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social d'un montant de cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 187.500,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à deux cent mille euros (EUR 200.000,-) par l'émission de sept mille cinq cents (7.500) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Souscription et paiement

Toutes les sept mille cinq cents (7.500) nouvelles parts sociales ont été souscrites par l'associé unique Monsieur Paul Schergen, préqualifié.

Les sept mille cinq cents (7.500) nouvelles parts sociales ont été entièrement libérées comme suit:

- par incorporation au capital du bénéfice de l'année 2004 de la société d'un montant de vingt-sept mille trois cent soixante-huit euros cinquante cents (EUR 27.368,50);
- par incorporation au capital du bénéfice de l'année 2005 de la société d'un montant de quatre-vingt-neuf mille six cent quarante-cinq euros quatre cents (EUR 89.645,04);
- par un paiement en espèces d'un montant de soixante-dix mille quatre cent quatre-vingt-six euros quarante-six cents (EUR 70.486,46), lequel montant se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Il est justifié au notaire soussigné de l'existence des prédicts bénéfices par un bilan de la société arrêté au 31 décembre 2005, dont une copie, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Deuxième résolution

En conséquence, l'associé unique décide de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** Le capital social est fixé à deux cent mille euros (EUR 200.000,-) représenté par huit mille (8.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à mille neuf cents euros (EUR 1.900,-).

Dont acte, fait et passé à Bascharage, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Schergen, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 11 mai 2006, vol. 435, fol. 42, case 9. – Reçu 704,86 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée, à la société, à sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 24 mai 2006.

A. Weber.

(048017/236/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

FIOR ATELIERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3394 Roeser, 64, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 77.353.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Weber.

(048018/236/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

WEILAND ANITA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3542 Dudelange, 136, rue du Parc.

R. C. Luxembourg B 82.214.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2006, réf. LSO-BQ04553, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 18 mai 2006.

Pour WEILAND ANITA, S.à r.l.

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

V. Roman

(045301/598/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2006.

ALEPH, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 82.857.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 mai 2006

En date du 3 mai 2006, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de Monsieur Nicola Bravetti, Monsieur Lorenzo Canò, Monsieur Luca Merli, Monsieur Giulio Romani, Monsieur Jean-Jacques Schraemli et Monsieur Bernard Wagenmann en qualité d'Administrateurs pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2006.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2006, réf. LSO-BQ04026. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(045421/1024/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2006.

**SKYPE LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. SVEN LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l.).
Share capital: EUR 25,856,925.**

Registered office: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 111.886.

In the year two thousand and six, on the fifteenth of March.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

SVEN DELAWARE HOLDINGS, INC., having its registered office at National Registered Agents, Inc., 160 Greentree Drive, Suite 101, Dover, Delaware, U.S.A. and registered in the State of Delaware, under registration number 4035641 (the «Sole Shareholder»);

in its capacity as Sole Shareholder of SVEN LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), with a share capital of EUR 25,856,925 (twenty-five million eight hundred fifty-six thousand nine hundred and twenty-five Euro), having its registered office at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, under number B 111.886 and incorporated by a deed drawn up by the notary Joseph Elvinger, pre-named, on 30 September 2005 and whose articles have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial C») under number 367 dated 18 February 2006, page 17593 (the «Company»);

the articles of incorporation of the Company (the «Articles») have been amended since its incorporation pursuant to a deed drawn up by the notary Joseph Elvinger, pre-named, on 14 November 2005 whereby the share capital has been raised from EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) to EUR 25,856,925 (twenty-five million eight hundred fifty-six thousand nine hundred and twenty-five Euro), not yet published in the Mémorial C;

hereby takes the following written resolutions in accordance with the provisions of articles 200-2 of the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the «Law»).

The Sole Shareholder is represented at the meeting by Miss Rachel Uhl, lawyer, residing at Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of proxy given under private seal, which, initialled *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Sole resolution

1) The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company from SVEN LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l. into SKYPE LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l. and subsequently to amend article 4 of the Articles so as to reflect the above decision, which shall now read as follows:

«**Art. 1.** There is formed a private limited company under the name SKYPE LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l. which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).»

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately thousand five hundred Euro.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille six, le quinze mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

SVEN DELAWARE HOLDINGS, INC., ayant son siège social à National Registered Agents, Inc., 160 Greentree Drive, Suite 101, Dover, Delaware, U.S.A. et enregistrée dans l'Etat du Delaware, sous le numéro 4035641 (l'«Associé Unique»);

en qualité d'Associé Unique de SVEN LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec un capital social de EUR 25.856.925925 (vingt-cinq millions huit cent cinquante-six mille neuf cent vingt-cinq euros), ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous le numéro B 111.886, et constituée en vertu d'un acte reçu le 30 septembre 2005 par le notaire Joseph Elvinger, précité, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») numéro 367 en date du 18 février 2006, Page 17593 (la «Société»);

les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés depuis la constitution de la Société suite à un acte pris par le notaire Joseph Elvinger, pré-nommé, en date du 14 novembre 2005 par lequel le capital social de la société a été augmenté d'un montant de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) à EUR 25.856.925 (vingt-cinq millions huit cent cinquante-six mille neuf cent vingt-cinq euros);

adopte les résolutions écrites suivantes conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

L'Associé Unique est représenté aux présentes par Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg), en vertu de la procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Unique résolution

L'Associé Unique décide de changer le nom de la Société de SVEN LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l. en SKYPE LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l. et de modifier en conséquence l'article 4 des Statuts afin de refléter la présente décision, lequel a désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de SKYPE LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l. qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2006, vol. 27CS, fol. 90, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2006.

J. Elvinger.

(048026/211/93) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

SKYPE LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. SVEN LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l.).

Capital social: EUR 25.856.925.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 111.886.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 41927 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

J. Elvinger.

(048027/211/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

WAM S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 24.259.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 11 avril 2006

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Madame Joëlle Lietz, avec adresse professionnelle au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Madame Denise Vervaeet, avec adresse professionnelle au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, et Monsieur Pierre Schill, avec adresse professionnelle au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, ainsi que celui du commissaire aux comptes, FIDUCIAIRE GLACIS, S.à r.l., ayant son siège social 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2006, réf. LSO-BQ04742. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(045415/506/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2006.

STATION ESSENCE GARNIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3564 Dudelange, 48, rue Jean Schortgen.
R. C. Luxembourg B 63.722.

Le bilan arrêté au 7 avril 2005, enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2006, réf. LSO-BQ04497, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 18 mai 2006.

Pour STATION ESSENCE GARNIE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

V. Roman

(045302/598/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2006.

DANYVES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5445 Schengen, 20, route du Vin.
R. C. Luxembourg B 50.992.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2006, réf. LSO-BQ04592, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 18 mai 2006.

Pour DANYVES, S.à r.l.

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

V. Roman

(045303/598/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2006.

IMMOBILIERE HORTENSE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte-Croix.
R. C. Luxembourg B 22.833.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 11 mai 2006, réf. LSO-BQ03412, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2006.

Signature.

(045304/664/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2006.

HORSE-LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.
R. C. Luxembourg B 59.304.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2006, réf. LSO-BQ04582, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 18 mai 2006.

Pour HORSE-LUX, S.à r.l.

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

V. Roman

(045305/598/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2006.

ROUDE LEIW TRANSPORTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4151 Esch-sur-Alzette, 58, rue des Jardins.
R. C. Luxembourg B 54.907.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 11 mai 2006, réf. LSO-BQ03410, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2006.

Signature.

(045315/664/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2006.

GOLDINVEST 99 S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 116.592.

STATUTS

L'an deux mille six, le dix-sept mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1.- La société anonyme de droit luxembourgeois INTERNATIONALE DE GESTION S.A., ayant son siège social à Luxembourg;

ici représentée par Monsieur Fons Mangel, réviseur d'entreprises, demeurant à Ettelbruck, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

2.- La société anonyme de droit luxembourgeois RAMLUX S.A., ayant son siège social à Luxembourg;

ici représentée par Monsieur Fons Mangel, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Les dites procurations resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps que lui.

Lesquels comparants, agissant es dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination

1.1. Une société anonyme holding luxembourgeoise est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

1.2. La société adopte la dénomination GOLDINVEST 99 S.A.

Art. 2. Siège social

2.1. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.2. La société peut également par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.

2.3. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le conseil d'administration.

Art. 3. Objet

3.1. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

3.2. Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

3.3. La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

3.4. La société peut émettre des obligations, emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

3.5. La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

3.6. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Art. 4. Durée

4.1. La société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La société peut être dissoute à tout moment par décision des actionnaires délibérant aux conditions requises pour une modification statutaire.

Titre II.- Capital

Art. 5. Capital social

Le capital social souscrit est fixé à EUR 100.000,- (cent mille euros), divisé en 10.000 (dix mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

Art. 6. Modification du capital social

6.1. Le capital autorisé est fixé à EUR 10.000.000,- (dix millions d'euros), qui sera divisé en 1.000.000 (un million) d'actions de EUR 10,- (dix euros) chacune.

6.2. Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

6.3. En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans se terminant le 17 mai 2011, autorisé à augmenter en temps utile qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire, par compensation avec des créances ou de toute autre manière à déterminer par le

conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

6.4. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

6.5. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 7. Versements

Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription se feront aux époques et aux conditions que le conseil d'administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

Art. 8. Nature des actions

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Art. 9. Cession d'actions

Il n'existe aucune restriction statutaire quant aux transactions ou aux cessions d'actions de la société.

Titre III.- Administration, Direction, Surveillance

Art. 10. Conseil d'administration

10.1. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

10.2. Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

10.3. En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Art. 11. Réunions du conseil d'administration

11.1. Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

11.2. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs.

11.3. Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

11.4. Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire.

11.5. Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur, ou tout autre moyen de communications électroniques, les deux derniers étant à confirmer par écrit.

11.6. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par tous les membres présents aux séances.

11.7. Des extraits seront certifiés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 12. Pouvoirs généraux du conseil d'administration

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus et exclusifs pour faire tous les actes d'administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'assemblée générale.

Art. 13. Délégation de pouvoirs

13.1. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la société, entendue dans son sens le plus large, à des administrateurs ou à des tiers qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

13.2. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

13.3. Le premier administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 14. Représentation de la société

Vis-à-vis des tiers, la société est en toutes circonstances représentée dans le cadre de son objet social par deux administrateurs ou par les délégués du conseil agissant dans les limites de leurs pouvoirs.

Art. 15. Commissaire aux comptes

15.1. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.

15.2. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Titre IV.- Assemblée générale

Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée générale

16.1. L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

16.2. Sauf dans les cas déterminés par la loi, les décisions sont prises à la majorité simple des voix émises.

Art. 17. Endroit et date de l'assemblée générale ordinaire

L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le deuxième mardi du mois de juin à 11:00 heures.

Art. 18. Autres assemblées générales

Le conseil d'administration ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 19. Votes

Chaque action donne droit à une voix.

Titre V.- Année sociale, Répartition des bénéfices**Art. 20. Année sociale**

20.1. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

20.2. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

Art. 21. Répartition de bénéfices

21.1. Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

21.2. Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

21.3. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VI.- Dissolution, Liquidation**Art. 22. Dissolution, liquidation**

22.1. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des statuts.

22.2. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VII.- Disposition générale**Art. 23. Disposition générale**

La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

A titre transitoire, le premier exercice social débute le jour de la constitution et prend fin le 31 décembre 2006.

La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2007.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les 10.000 (dix mille) actions comme suit:

1.- INTERNATIONALE DE GESTION S.A.	9.999 actions
2.- RAMLUX S.A.	1 action
Total	10.000 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de EUR 100.000,- (cent mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de trois mille deux cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

1.- L'adresse de la société est fixée à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, Grand-Duché de Luxembourg.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateur pour une durée de six ans, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle de 2011:

a) Monsieur Fons Mangen, Réviseur d'entreprises, demeurant à L-9088 Ettelbruck, 147, rue de Warken.

b) Madame Carine Reuter-Bonert, employée privée, demeurant à L-3332 Fennange, 5, rue des Champs.

c) Monsieur Jean-Hugues Antoine, comptable, demeurant à B-6810 Jamoigne, 19B, rue du Faing.

3.- Est appelé aux fonctions de commissaire pour la même période:

Monsieur Dominique Maqua, comptable, demeurant à B-6767 Torgny, 2, rue Grande.

4.- L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. Mangen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2006, vol. 153S, fol. 64, case 5. – Reçu 1.000 euros.

Le Receveur ff. (signé): J. Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2006.

J. Elvinger.

(049098.03/211/195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

DOS SANTOS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 123, rue de Hollerich.

R. C. Luxembourg B 58.142.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2006, réf. LSO-BQ04573, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 18 mai 2006.

Pour DOS SANTOS, S.à r.l.

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

V. Roman

(045308/598/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2006.

I.B.S., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5521 Remich, 8, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 71.557.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2006, réf. LSO-BQ04601, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 18 mai 2006.

Pour I.B.S., S.à r.l.

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

V. Roman

(045311/598/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2006.

G. FINANCE, Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 19.970.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 13 mars 2006

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Monsieur Pierre Schill, avec adresse professionnelle au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Madame Denise Vervaet, avec adresse professionnelle au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, et Madame Joëlle Lietz, avec adresse professionnelle au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, ainsi que celui du commissaire aux comptes, FIDUCIAIRE GLACIS, S.à r.l., ayant son siège social au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2006, réf. LSO-BQ01810. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(045418/506/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2006.

VASBY NO.2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 104.004.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and six, on the twenty-second of March.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Mrs Rachel Uhl, jurist, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg,

«the proxy»,

acting as a special proxy of VASBY NO.1, S.à r.l., incorporated under Luxembourg Law and having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

«the mandator»,

by virtue of a proxy under private seal given which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxy declared and requested the notary to act:

I.- That the «société à responsabilité limitée», VASBY NO.2, S.à r.l., a limited company having its registered office at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 104.004, has been incorporated by deed enacted on the 29th of October 2004.

II.- That the subscribed share capital of the société à responsabilité limitée VASBY NO.2, S.à r.l. amounts currently to EUR 12,500, represented by 500 shares with a nominal par value of EUR 25 each, fully paid up.

III.- That the mandator declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standings of VASBY NO.2, S.à r.l.

IV.- That the mandator acquired all shares of the predesignated company and that as a sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the said company.

V.- That the mandator declares that all the known debts have been paid and that he takes over all assets, liabilities and commitments of the dissolved company and that the liquidation of the company is terminated without prejudice as it assumes all its liabilities.

VI.- That the shareholder's register of the dissolved company has been cancelled.

VII.- That the mandator fully discharges the managers for their mandate up to this date.

VIII.- That the records and documents of the company will be kept for a period of five years at the registered office of the dissolved company.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above mentioned proxy-holder signed with Us, the notary, the present original deed.

Follows the translation in french of the foregoing deed, being understood that in case of discrepancy, the English text will prevail.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède,
étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi:**

L'an deux mille six, le vingt-deux mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Madame Rachel Uhl, juriste, avec adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg,

«la mandataire»,

agissant en sa qualité de mandataire spéciale de VASBY NO.1, S.à r.l., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

«le mandant»

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par la mandataire comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société à responsabilité limitée VASBY NO.2, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 104.004, a été constituée suivant acte reçu le 29 octobre 2004.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée VASBY NO.2, S.à r.l., prédésignée, s'élève actuellement à EUR 12.500, représentés par 500 actions ayant chacune une valeur nominale de EUR 25, intégralement libérées.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société VASBY NO.2, S.à r.l.

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les parts sociales de la susdite société et qu'en tant qu'associé unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans, au siège de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la mandataire prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2006, vol. 28CS, fol. 3, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2006.

J. Elvinger.

(048028/211/78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

RWZ LUX, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6688 Mertert, Port de Mertert.

R. C. Luxembourg B 44.551.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2006, réf. LSO-BQ04583, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 18 mai 2006.

Pour RWZ LUX, GmbH

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

V. Roman

(045314/598/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2006.

HANSATANK LUXEMBURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 2A, rue Louvigny.

R. C. Luxembourg B 67.407.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2006, réf. LSO-BQ04574, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 18 mai 2006.

Pour HANSATANK LUXEMBURG, S.à r.l.

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

V. Roman

(045316/598/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2006.

ADEN INVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 54.815.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg en date du 8 mai 2006, enregistré à Luxembourg A.C., le 11 mai 2006, volume 28CS, folio 49, case 7, que les opérations de liquidation de la société anonyme holding ADEN INVEST S.A. (en liquidation) (ci-après la «Société») ont été définitivement clôturées et que la Société a cessé d'exister.

Les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la liquidation au 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg.

Délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2006.

A. Schwachtgen

Notaire

(045424/230/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2006.

VANGUARD EMEA TRADEMARK HOLDINGS, Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 116.600.

 —
STATUTES

In the year two thousand and six, on the twenty-third day of May.

Before the undersigned Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

VANGUARD CAR RENTAL INTERNATIONAL HOLDINGS, S.à r.l., a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, under number B 96.319, having its registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

here represented by Mr François Deprez, licencié en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on 23 May 2006.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under the name of VANGUARD EMEA TRADEMARK HOLDINGS (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The purpose of the Company is also (i) the acquisition by purchase, registration, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of intellectual and industrial property rights, (ii) the granting of license on such intellectual and industrial property rights, and (iii) the holding and the management of intellectual and industrial property rights for its own account or for the account of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, of the board of managers.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, of the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 6. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three-quarters of the share capital at least.

Art. 7. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 8. The Company's shares are freely transferable among partners. Any *inter vivos* transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners, at a majority of three-quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share

capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 9. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 10. The Company is managed by one or several managers, who need not be partners. In case of several managers, the sole partner, or as the case may be, the partners, may decide that they shall be named «A Manager» or «B Manager».

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The managers are appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix(es) the term of their office. They may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signature of any A Manager together with any B Manager.

Art. 11. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 12. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 13. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 14. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 15. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 16. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 17. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three-quarters of the share capital at least.

Art. 18. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 19. The Company's year commences on January 1, and ends on December 31st of the same year.

Art. 20. Each year on December 31, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 23. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

Subscription and payment

The five hundred (500) shares have been subscribed by VANGUARD CAR RENTAL INTERNATIONAL HOLDINGS, S.à r.l., prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2006.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand seven hundred Euro.

General meeting of partners

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering itself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
2. The following person is appointed as Manager of the Company for an indefinite period:
 - VANGUARD CAR RENTAL INTERNATIONAL HOLDINGS, S.à r.l., a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, under number B 96.319, having its registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-trois mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

VANGUARD CAR RENTAL INTERNATIONAL HOLDINGS, S.à r.l., une société constituée et existant selon les lois du Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Grand-Duché de Luxembourg, sous le numéro B 96.319, ayant son siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ici représentée par Monsieur François Deprez, licencié en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 23 mai 2006.

La procuration paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de VANGUARD EMEA TRADEMARK HOLDINGS (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société a également pour objet (i) l'acquisition par achat, enregistrement ou tout autre moyen, ainsi que la cession par vente, échange ou tout autre moyen de droits de propriété intellectuelle ou industrielle, (ii) la concession de licence sur ces droits de propriété intellectuelle ou industrielle, (iii) la détention et la gestion de droits de propriété intellectuelle ou industrielle pour son propre compte ou pour le compte de sociétés dans lesquelles la Société détient directement ou indirectement des participations ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance.

Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par simple décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, par le conseil de gérance.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représentée par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 10. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés. En cas de pluralité de gérants, l'associé unique ou les associés peuvent décider de les appeler «Gérant A» ou «Gérant B».

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocables par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe d'un Gérant A avec un Gérant B.

Art. 11. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, le tout constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 12. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 13. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 14. Les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 16. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 17. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 18. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 19. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 20. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et libération

VANGUARD CAR RENTAL INTERNATIONAL HOLDINGS, S.à r.l., prénommée, a souscrit les cinq cents (500) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2006.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge en raison de sa constitution est évalué environ à mille sept cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associée, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoquée, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Est nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée:

- VANGUARD CAR RENTAL INTERNATIONAL HOLDINGS, S.à r.l., une société constituée et existant selon les lois de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 96.319, ayant son siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire du comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Deprez, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 mai 2006, vol. 903, fol. 85, case 10. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 30 mai 2006.

J.-J. Wagner.

(049234.03/239/341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

DISTRIKIT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 47.041.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 16 mai 2006

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Madame Joëlle Lietz, avec adresse professionnelle au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Madame Denise Vervaet, avec adresse professionnelle au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, et Monsieur Pierre Schill, avec adresse professionnelle au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, ainsi que celui du commissaire aux comptes, FIDUCIAIRE GLACIS, S.à r.l., ayant son siège social 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2006.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 16 mai 2006

Les membres du Conseil d'Administration décident de renommer Monsieur Pierre Schill, avec adresse professionnelle au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, administrateur-délégué pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2006, réf. LSO-BQ04748. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(045413/506/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2006.

RESTAURANT TIANG XIAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4602 Niedercorn, 197, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 116.564.

—
STATUTS

L'an deux mille six, le huit mai.

Par-devant Maître Robert Schuman, notaire de résidence à Differdange.

Ont comparu:

1.- Monsieur Wangqian Dai, cuisinier, né à Zhejiang, Chine, le 16 janvier 1980 (Matricule 1980 0116 093), demeurant à L-4602 Niedercorn, 197, avenue de la Liberté,

2.- Madame Hong Xia, sans état particulier, née à Zhejiang, Chine, le 14 mai 1974 (Matricule 1974 0514 507), demeurant à L-4602 Niedercorn, 197, avenue de la Liberté.

Lesquels comparants ont par les présentes déclaré constituer une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de RESTAURANT TIANG XIAN, S.à r.l., société à responsabilité limitée.

Art. 2. Le siège social est fixé dans la commune de Differdange.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des associé(s).

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un restaurant avec débit de boissons alcoolisées et non-alcoolisées.

La société peut en outre exercer toutes activités et effectuer toutes opérations ayant un rapport direct et indirect avec son objet social ou susceptibles d'en favoriser sa réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), divisé en cent (100) parts sociales, d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 7. La société est administrée par un ou plusieurs gérant(s).

L'assemblée générale des associés fixe les pouvoirs du ou des gérant(s).

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 10. En cas de dissolution, la société sera dissoute et la liquidation sera faite conformément aux prescriptions légales.

Art. 11. Pour tous les points qui ne sont pas réglementés par les présents statuts, le ou les associé(s) se soumet(tent) à la législation en vigueur.

Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice commence aujourd'hui et finira le trente et un décembre 2006.

Souscription

Les parts sociales ont été intégralement souscrites et entièrement libérées comme suit:

1.- Monsieur Wangqian Dai, prénommé, cinquante parts sociales	50
2.- Madame Hong Xia, prénommée, cinquante parts sociales.	50
Total: cent parts sociales	100

La libération du capital social a été faite par un versement en espèces de sorte que le somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve à la libre disposition de la société ainsi qu'il en est justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à 995,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Réunis en assemblée générale extraordinaire, les associés ont pris, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des gérants est fixé à deux (2).

2.- Est nommé gérant-technique de la société pour une durée indéterminée: Monsieur Wangqian Dai, cuisinier, né à Zhejiang, Chine, le 16 janvier 1980 (Matricule 1980 0116 093), demeurant à L-4602 Niedercorn, 197, avenue de la Liberté.

3.- Est nommée gérant-administratif de la société pour une durée indéterminée: Madame Hong Xia, sans état particulier, née à Zhejiang, Chine, le 14 mai 1974 (Matricule 1974 0514 507), demeurant à L-4602 Niedercorn, 197, avenue de la Liberté.

4.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de ses deux gérants.

5.- L'adresse du siège social est fixée à L-4602 Niedercorn, 197, avenue de la Liberté.

Dont acte, fait et passé à Differdange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: W. Dai, H. Xia, R. Schuman.

Enregistré à Esch, le 15 mai 2006, vol. 903, fol. 64, case 7. – Reçu 62,50 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société, sur demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 24 mai 2006.

R. Schuman.

(048854.03/237/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

GEBRÜDER HARTMUT UND VOLKER FESS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5330 Moutfort, 102, rue de Remich.

R. C. Luxembourg B 86.525.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2006, réf. LSO-BQ04547, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 18 mai 2006.

Pour *GEBRÜDER HARTMUT UND VOLKER FESS, S.à r.l.*

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

V. Roman

(045317/598/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2006.

SCHOMBURG-LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 23, Potaschberg.

R. C. Luxembourg B 41.714.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2006, réf. LSO-BQ04501, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 18 mai 2006.

Pour *SCHOMBURG-LUX, S.à r.l.*

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

V. Roman

(045319/598/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2006.

ADVENT MANGO 4, Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 115.786.

In the year two thousand and six, on the fifteenth day of May.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND III-D LIMITED PARTNERSHIP, a partnership organized under the laws of the state of Delaware, United States of America, having its registered office at 75, State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, United States of America,

here represented by Mrs Linda Korpel, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Boston, Massachusetts, United States of America on May 3, 2006.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of ADVENT MANGO 4 (hereinafter the «Company»), a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, under number B 115.786, having its registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated April 7, 2006 not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of incorporation of the Company have not been amended since.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole partner decides to increase the Company's share capital by an amount of nine thousand five hundred Euro (EUR 9,500.-), so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) up to twenty-two thousand Euro (EUR 22,000.-) by the issue of three hundred and eighty (380) shares, having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

The three hundred and eighty (380) new shares have been subscribed by ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND III-D LIMITED PARTNERSHIP, prenamed, paid up by a contribution in kind consisting of one claim held by ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND III-D LIMITED PARTNERSHIP against the Company for a total amount of nine thousand five hundred Euro (EUR 9,500.-).

The total contribution of nine thousand five hundred Euro (EUR 9,500.-) will be entirely allocated to the share capital.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

The sole partner decides to convert the share capital of the Company from Euro to US Dollars using the exchange rate EUR/USD as of 7 April 2006 and to change the par value of each share from twenty-five Euro (EUR 25.-) to one hundred US Dollars (USD 100.-). After conversion, the number of shares has been decreased down to two hundred and seventy (270) shares.

As a consequence of the above, the share capital will amount to twenty-seven thousand US Dollars (USD 27,000.-), divided into two hundred and seventy (270) shares with a par value of one hundred US Dollars (USD 100.-) each.

Third resolution

The sole partner decides to increase the share capital of the Company by an amount of twenty-four thousand five hundred US Dollars (USD 24,500.-), so as to raise it from the amount of twenty-seven thousand US Dollars (USD 27,000.-) up to fifty-one thousand five hundred US Dollars (USD 51,500.-), by the issue of two hundred and forty-five (245) shares with a par value of one hundred US Dollars (USD 100.-) each.

The two hundred and forty-five (245) new shares have been subscribed by ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND III-D LIMITED PARTNERSHIP, prenamed, for a total amount of twenty-four thousand five hundred US Dollars (USD 24,500.-) and paid up by a contribution in cash.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Fourth resolution

As a consequence of the above-mentioned resolutions, article 6 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

Art. 6. «The Company's share capital is set at fifty-one thousand five hundred US Dollars (USD 51,500.-), represented by five hundred and fifteen (515) shares with a par value of one hundred US Dollars (USD 100.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.»

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand five hundred Euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxy holder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le quinze mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND III-D LIMITED PARTNERSHIP, un partnership régi selon les lois de l'état de Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 75, State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, Etats-Unis d'Amérique,

ici représentée par Madame Linda Korpel, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Boston, Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, en date du 3 mai 2006.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associée unique de ADVENT MANGO 4 (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 115.786, ayant son siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée selon un acte notarié par-devant le notaire soussigné en date du 7 avril 2006 non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de neuf mille cinq cents euros (EUR 9.500,-), afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) jusqu'à vingt-deux mille euros (EUR 22.000,-) par l'émission de trois cent quatre-vingts (380) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Les trois cent quatre-vingts (380) parts sociales nouvelles sont souscrites par ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND III-D LIMITED PARTNERSHIP, prénommée, payées par un apport en nature consistant en une créance détenue par ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND III-D LIMITED PARTNERSHIP contre la Société pour un montant total de neuf mille cinq cents euros (EUR 9.500,-).

Le montant total de l'apport d'un montant de neuf mille cinq cents euros (EUR 9.500,-) sera entièrement alloué au capital social.

Les documents justificatifs de la souscription et du montant de l'apport ont été présentés au notaire soussigné.

Seconde résolution

L'associé unique décide de convertir le capital social de la Société de l'euro en US dollars au taux d'échange EUR/USD du 7 avril 2006 et de changer la valeur nominale de chaque action de vingt-cinq euros (EUR 25,-) à cent US dollars (USD 100,-). Après conversion, le nombre de parts sociales représentant le capital est réduit à deux cent soixante-dix (270) parts sociales.

En conséquence, le capital social s'élèvera à vingt-sept mille US dollars (USD 27.000,-), divisé en deux cent soixante-dix (270) parts sociales d'une valeur nominale de cent US dollars (USD 100,-) chacune.

Troisième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de vingt-quatre mille cinq cents US dollars (USD 24.500,-), afin de le porter de son montant de vingt-sept mille US dollars (USD 27.000,-) jusqu'à cinquante et un mille cinq cents US dollars (USD 51.500,-) par l'émission de deux cent quarante-cinq (245) parts sociales d'une valeur de cent US dollars (USD 100,-) chacune.

Les deux cent quarante-cinq (245) parts sociales nouvelles sont souscrites par ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND III-D LIMITED PARTNERSHIP, prénommée, pour un montant total de vingt-quatre mille cinq cents US dollars (USD 24.500,-) et payées par un apport en numéraire.

Les documents justificatifs de la souscription et du montant de l'apport ont été présentés au notaire soussigné.

Quatrième résolution

A la suite des résolutions ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié et sera désormais rédigé comme suit:

Art. 6. «Le capital social de la Société est fixé à la somme de cinquante et un mille cinq cents US dollars (USD 51.500,-), représenté par cinq cent quinze (515) parts sociales, d'une valeur de cent US dollars (USD 100,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à mille cinq cents euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Korpel, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 mai 2006, vol. 903, fol. 73, case 3. – Reçu 288,70 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 30 mai 2006.

J.-J. Wagner.

(049323.03/239/135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

ADVENT MANGO 4, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 115.786.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 30 mai 2006.

J.-J. Wagner.

(049327.03/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

NOVATOR TELECOM POLAND, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 12,500.-.

Registered office: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 107.408.

In the year two thousand and six, on the eighth day of May.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Luxembourg).

There appeared:

NOVATOR ONE L.P., an exempted limited partnership formed in the Cayman Islands, with registered office at PO Box 309GT, Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, represented by its general partner NOVATOR CAYMAN LIMITED, with registered office at PO Box 309GT, Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

here represented by Mr Jean-Claude Wolff, attorney-at-law, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy, given on May 4, 2006.

The said proxy, initialled ne varietur by the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of NOVATOR TELECOM POLAND, S.à r.l. (hereinafter the «Company»), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 107.408, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on April 8, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 849 of September 6, 2005, has required the undersigned notary to state its resolutions as follows:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the share capital by an amount of twelve thousand and twenty-five Euro (EUR 12,025.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) up to twenty-four thousand five hundred and twenty-five Euro (EUR 24,525.-) by the issue of four hundred and eighty-one (481) new shares, having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, having the same rights as the already existing shares.

Second resolution

The sole shareholder decides to agree to the subscription of all of the four hundred and eighty-one (481) new shares by NOVATOR INTERNATIONAL HOLDINGS LTD, a company incorporated and organized under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Akara Building, 24 de Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon there appeared NOVATOR INTERNATIONAL HOLDINGS LTD, prenamed,

here represented by Mr Jean-Claude Wolff, prenamed,

by virtue of a proxy given in Guernsey, on May 4, 2006,

which appearing party, represented as aforementioned, declared to subscribe to the four hundred and eighty-one (481) newly issued shares, and to pay in the shares by payment in cash of an amount of twelve thousand and twenty-five Euro (EUR 12,025.-) together with an issue premium of nine million five hundred and eleven thousand two hundred and forty Euro (EUR 9,511,240.-), so that from now on the company has at its free and entire disposal the total amount of nine million five hundred and twenty-three thousand two hundred and sixty-five Euro (EUR 9,523,265.-) as was certified to the undersigned notary.

The aforesaid proxy, initialled ne varietur by the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the first paragraph of article 6 of the Articles of incorporation of the Company shall henceforth read as follows:

«**Art. 6. Subscribed capital - first paragraph.** The share capital is set at twenty-four thousand five hundred and twenty-five Euro (EUR 24,525.-) represented by nine hundred and eighty-one (981) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.»

Estimate of costs

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one hundred thousand and five hundred Euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le huit mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

A comparu:

NOVATOR ONE L.P., un exempted limited partnership formé aux Iles Cayman, ayant son siège social à PO Box 309GT, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, représentée par son general partner NOVATOR CAYMAN LIMITED, ayant son siège social à PO Box 309GT, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

représentée par Monsieur Jean-Claude Wolff, avocat, demeurant à Luxembourg,
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 4 mai 2006.

La procuration, signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant en sa qualité de seul et unique associé de NOVATOR TELECOM POLAND, S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, inscrite auprès du Registre des Sociétés et Associations sous le numéro B 107.408, constituée sous la loi du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 avril 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 849 du 6 septembre 2005, a requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de douze mille vingt-cinq euros (EUR 12.025,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à vingt-quatre mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 24.525,-) par l'émission de quatre cent quatre-vingt-une (481) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'accepter la souscription à toutes les quatre cent quatre-vingt-une (481) nouvelles parts sociales par NOVATOR INTERNATIONAL HOLDINGS LTD, une société constituée et existant sous les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Akara Building, 24 de Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques.

Intervention - Souscription - Paiement

Est ensuite intervenue:

NOVATOR INTERNATIONAL HOLDINGS LTD, prédésignée,
ici représentée par Monsieur Jean-Claude Wolff, prénommée,
en vertu d'une procuration donnée à Guernsey, le 4 mai 2006,

laquelle comparante, représentée comme il est dit, a déclaré souscrire les quatre cent quatre-vingt-une (481) parts sociales nouvellement émises, et libérer cette souscription par versement en espèces d'un montant de douze mille vingt-cinq euros (EUR 12.025,-), ensemble avec une prime d'émission de neuf millions cinq cent onze mille deux cent quarante euros (EUR 9.511.240,-), de sorte que le montant total de neuf millions cinq cent vingt-trois mille deux cent soixante-cinq euros (EUR 9.523.265,-) se trouve dès à présent à libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

La prédite procuration, signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article 6 des statuts de la Société est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6. Capital souscrit - premier alinéa.** Le capital social est fixé à vingt-quatre mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 24.025,-), représenté par neuf cent quatre-vingt-une (981) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge en raison du présent acte s'élève approximativement à cent mille cinq cents euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la partie comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-C. Wolff, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 11 mai 2006, vol. 436, fol. 69, case 8. – Reçu 95.232,65 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 18 mai 2006.

H. Hellinckx.

(049366.03/242/123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

NOVATOR TELECOM POLAND, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 107.408.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 19 mai 2006.

H. Hellinckx.

(049368.03/242/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

KRIEGER LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5515 Remich, 21, rue Anny Blau.

R. C. Luxembourg B 106.571.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2006, réf. LSO-BQ04507, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 18 mai 2006.

Pour KRIEGER LUX, S.à r.l.

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

V. Roman

(045320/598/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2006.

SD FASSADEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5408 Bous, 37, route de Stadtbredimus.

R. C. Luxembourg B 36.541.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2006, réf. LSO-BQ04532, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 18 mai 2006.

Pour SD FASSADEN, S.à r.l.

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

V. Roman

(045321/598/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2006.

NB INVESTISSEMENTS, PARTICIPATIONS ET FINANCEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 20.571.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement le 12 mai 2006

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Madame Joëlle Lietz, avec adresse professionnelle au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Madame Denise Vervaet, avec adresse professionnelle au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, et Monsieur Pierre Schill, avec adresse professionnelle au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, ainsi que celui du commissaire aux comptes, FIDUCIAIRE GLACIS, S.à r.l., ayant son siège social au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2006.

Monsieur Nourredine Brikh, demeurant 26, Grand-rue, F-69510 Yzeron, est nommé en tant qu'administrateur supplémentaire pour une même période.

L'assemblée autorise le Conseil d'Administration de nommer Monsieur Nourredine Brikh administrateur-délégué.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 12 mai 2006

Monsieur Nourredine Brikh, demeurant 26, Grand-rue, F-69510 Yzeron, est nommé administrateur-délégué, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2006.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2006, réf. LSO-BQ04752. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(045416/506/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2006.

OIL INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5429 Hettermillen, 5, route du Vin.
R. C. Luxembourg B 29.119.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2006, réf. LSO-BQ04545, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 18 mai 2006.

Pour OIL INTERNATIONAL HOLDING S.A.

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

V. Roman

(045322/598/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2006.

OPTIMOLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8479 Eischen, 19, Cité Bettenwies.
R. C. Luxembourg B 50.000.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2006, réf. LSO-BQ04590, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 18 mai 2006.

Pour OPTIMOLUX S.A.

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

V. Roman

(045323/598/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2006.

APAX CENTRAL FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 888,000.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 90.245.

In the year two thousand and six, on the 25th of April.

Before Us, Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

APAX WW NOMINEES LIMITED, having its registered office at 15 Portland Place, London W1B 1PT, England, (the «Sole Shareholder»),

here represented by Nathalie Campello, Juriste, residing professionally at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated April 24, 2006, which proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following: it is the sole actual shareholder of APAX CENTRAL FINANCE, S.à r.l. (hereinafter referred to as the «Company»), a société à responsabilité limitée unipersonnelle, incorporated by deed of the undersigned notary on 25 November 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 69 dated January 23rd, 2003, the Articles of which have been amended by deed on November 26th, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 69 dated January 23rd, 2003.

All this having been declared, the appearing party, holding 100% of the share capital of the Company, represented as stated hereabove, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to increase the subscribed capital by an amount of 286,925.- EUR (two hundred eighty-six thousand nine hundred twenty-five Euro) to bring it from its present amount of 888,000.- EUR (eight hundred eighty-eight thousand Euro) to 1,174,925.- EUR (one million one hundred seventy-four thousand nine hundred twenty-five Euro) by the issuance of 11,477 (eleven thousand four hundred seventy-seven) shares («parts sociales») of 25.- EUR (twenty-five Euro) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

The Sole Shareholder declares to subscribe to the 11,477 (eleven thousand four hundred seventy-seven) new shares and to have them fully paid by contribution in kind of an amount of 286,925.- EUR (two hundred eighty-six thousand nine hundred twenty-five Euro) being a certain, liquid and immediately payable claim held by the sole shareholder against the Company.

The existence and the value of the said claim have been certified by a certificate issued by the board of directors (conseil de gérance) of the Company as well as by a copy of the interim accounts of the Company as of April 25, 2006.

Such certificate together with the interim accounts, after signature ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Second resolution

The Sole Shareholder decides to amend article 6.1 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

«**Art. 6.1.** The Company's corporate capital is fixed at 1,174,925.- EUR (one million one hundred seventy-four thousand nine hundred twenty-five Euro) divided into 46,997 (forty-six thousand nine hundred ninety-seven) shares («parts sociales») of 25.- EUR (twenty-five Euro) each, all fully subscribed and entirely paid-up.»

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs - Estimation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 4,200.-.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-cinq avril.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

APAX WW NOMINEES LIMITED, ayant son siège social à Portland Place, 15, London W1B 1PT, England, (l'«Associé Unique»),

ici représentée par Nathalie Campello, juriste, demeurant professionnellement au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé datée du 24 avril 2006, laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

elle est l'Associé Unique de la société APAX CENTRAL FINANCE, S.à r.l. (ci-après désignée la «Société»), société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée en date du 25 novembre 2002, suivant acte du notaire instrumentant, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 69 en date du 23 janvier 2003, les statuts ayant été modifiés suivant acte du 26 novembre 2002 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 69 en date du 23 janvier 2003.

Tout ceci ayant été déclaré, la partie comparante, détenant 100% du capital de la Société, a immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de 286.925,- EUR (deux cents quatre-vingt-six mille neuf cents vingt-cinq euros) pour le porter de son montant actuel de 888.000,- EUR (huit cent quatre-vingt-huit mille euros) à 1.174.925,- EUR (un million cent soixante-quatorze mille neuf cent vingt-cinq euros) par l'émission de 11.477,- (onze mille quatre cent soixante-dix-sept) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

L'Associé Unique déclare souscrire les 11.477,- (onze mille quatre cent soixante-dix-sept) parts sociales nouvelles et les libérer moyennant apport en nature d'un montant de deux cent quatre-vingt-six mille neuf cent vingt-cinq euros (286.925,- EUR), correspondant à une créance certaine, liquide exigible détenue par elle-même contre la Société.

L'existence et la valeur de la dite créance a été certifiée au moyen d'un certificat du conseil de gérance de la Société ainsi que par une copie des comptes intérimaires du 25 avril 2006.

Ledit certificat ainsi que les comptes intérimaires, après signature ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

Deuxième résolution

L'Associé Unique déclare modifier l'article 6.1 des statuts comme suit:

«**Art. 6.1.** Le capital social est fixé à 1.174.925,- EUR (un million cent soixante-quatorze mille neuf cent vingt-cinq euros) représenté par 46.997 (quarante-six mille neuf cent quatre-vingts dix-sept) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR), toutes entièrement souscrites et libérées.»

Frais - Estimation

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte à environ EUR 4.200,-.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. Campello, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2006, vol. 28CS, fol. 39, case 11. – Reçu 2.869,25 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2006.

J. Delvaux.

(048083/208/106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

APAX CENTRAL FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.174.925,-.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 90.245.

Statuts coordonnés en date 25 mai 2006, suite à un acte n° 222 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux.

(048086/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

LBPOL WILLIAM II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R. C. Luxembourg B 116.517.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the ninth of May.

Before Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, in place of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, currently prevented, who will guard the original of the present deed.

There appeared:

LBREP II EUROPE HOLDINGS, S.à r.l., a private limited liability company, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Trade and Company Register of Luxembourg section B under number 106.232, and having its registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

here represented by Ms Stephanie Colson, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

by virtue of one proxy given on May 8, 2006.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 16 the exceptional rules applying to one member companies.

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

In general, the Company may carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes or which are liable to promote their development or extension.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other instruments which may be convertible.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name LBPOL WILLIAM II, S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Senningerberg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the Manager or in case of plurality of Managers, by a decision of the board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 16 of the Articles.

Art. 8. Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a Board of Managers composed of Category A Managers and Category B Managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

Art. 13. In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound in all circumstances by the sole signature of any Category A Manager or the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

Art. 14. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his powers to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented, including at least the favourable vote of one Category A Manager.

Resolutions in writing approved and signed, by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager(s) showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

Art. 15. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

Art. 16. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 17. The Company's accounting year starts on the first of January of each year and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 18. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the Board of Managers (or the sole manager) prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 19. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

Art. 20. At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 21. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December 2006.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, LBREP II EUROPE HOLDINGS, S.à r.l., prenamed, declared to subscribe to the five hundred (500) shares and have them fully paid up in nominal value by contribution in cash of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-).

The amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at two thousand Euro (EUR 2,000.-).

Resolutions of the sole shareholder

1) The sole shareholder resolves to appoint the following persons as Managers of the Company for an unlimited period of time:

Category A Managers:

- Mr Rodolpho Amboss, Chief Financial Officer, born on the 10th of May 1963 in Cachoeiro de Itapemirim, E.S. (Brazil), with professional address at 399 Park Avenue, 8th Floor, New York, NY 10022, United States of America.

- Mr Jerome Truzzolino, Senior Vice President, born on the 10th of February 1964 in New York (United States of America), residing at 2 Willa Way, Massapequa, New York 117 58, United States of America.

Category B Managers:

- Mr John Mc Carthy, Company Director, born on the 6th of September 1961 in New York (United States of America), residing at 120 Regents Park Road, London NW1 8XL, United Kingdom.

- Mr Benoît Jean J. Bauduin, Company Director, born on the 31st March 1976 in Messancy (Belgium), with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

The Company shall be bound by the sole signature of any Category A Manager or the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

2) The sole shareholder resolves to appoint the following person as Category A Manager of the Company for a period ending on August 7, 2006:

Category A Manager:

- Mr David Gillerman, Vice President (London), born on the 27th of February 1972 in Tel Aviv (Israel), with professional address at 25 Bank Street, 29th Floor, London E14 5LE, United Kingdom.

3) The sole shareholder resolves to fix the address of the Company at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le neuf mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, en remplacement de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute.

A comparu:

LBREP II EUROPE HOLDINGS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 106.232, et ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

ici représentée par Mademoiselle Stéphanie Colson, employée privée, avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

en vertu d'une procuration donnée le 8 mai 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une Société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 16, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La Société peut réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

En général, la Société pourra également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, et prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou d'autres instruments qui pourront être convertibles.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination LBPOL WILLIAM II, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Senningerberg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 16 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit pour son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un Conseil de Gérance composé de gérants de catégorie A et de gérants de catégorie B. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Art. 13. Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société est engagée en toutes circonstances par la seule signature d'un gérant de catégorie A ou par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Art. 14. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du Conseil de Gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés, avec au moins le vote affirmatif d'un gérant de catégorie A.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le(s) gérant(s) duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 16. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 18. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant (ou le Conseil de Gérance) prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 19. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 20. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 21. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente et un décembre 2006.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, LBREP II EUROPE HOLDINGS, S.à r.l., précitée, déclare souscrire aux cinq cents (500) parts sociales et les libérer entièrement en valeur nominale par apport en liquide de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

Un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) a été intégralement libéré en liquide et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille euros (EUR 2.000,-).

Décision de l'associé unique

1) L'associé unique décide de nommer les personnes suivantes en leur qualité respective de gérant de la Société pour une durée indéterminée:

Gérants de catégorie A:

- Monsieur Rodolpho Amboss, Chief Financial Officer, né le 10 mai 1963 à Cachoeiro de Itapemirim, E.S. (Brésil), avec adresse professionnelle au 399 Park Avenue, 8th Floor, New York, NY 10022, Etats-Unis d'Amérique;

- Monsieur Jerome Truzzolino, Senior Vice President, né le 10 février 1964 à New York (Etats-Unis d'Amérique), résidant à Willa Way, Massapequa, New York 117 58, Etats-Unis d'Amérique.

Gérants de catégorie B:

- Monsieur John Mc Carthy, administrateur de sociétés, né le 6 septembre 1961 à New York (Etats-Unis d'Amérique), résidant au 120 Regents Park Road, Londres NW1 8XL, Royaume-Uni.

- Monsieur Benoît Jean J. Bauduin, administrateur de sociétés, né le 31 mars 1976 à Messancy (Belgique), avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

La Société est engagée en toutes circonstances par la seule signature d'un gérant de catégorie A ou par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

2) L'associé unique décide de nommer la personne suivante en qualité de gérant de la Société pour une période s'achevant le 7 août 2006:

Gérant de catégorie A:

- Monsieur David Gillerman, Vice President (Londres), né le 27 février 1972 à Tel Aviv (Israël), résidant au 25 Bank Street, 29th Floor, London E14 5LE, Royaume-Uni.

3) L'associé unique décide de fixer l'adresse du siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Colson, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2006, vol. 28CS, fol. 51, case 1. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2006.

H. Hellinckx.

(048093/211/297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

AVERY DENNISON LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.000.000,-.

Siège social: L-4801 Rodange, Zone Industrielle P.E.D.

R. C. Luxembourg B 30.712.

RECTIFICATIF

de l'extrait relatif au transfert de parts sociales dans AVERY DENNISON LUXEMBOURG du 30 décembre 2003, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés en date du 12 janvier 2004, sous la référence N° L040009855.5, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés, et Associations au Luxembourg, N° 255 du 25 février 2004.

L'associé qui cède toutes les un million deux cent mille (1.200.000) parts sociales de la Société est erroné et il a lieu d'être nommé de la manière suivante:

AVERY DENNISON INVESTMENT THE NETHERLANDS BV, venderesse.

Depuis cette date toutes les un million deux cent mille (1.200.000) parts sociales de la Société sont détenues par AVERY DENNISON NETHERLANDS INVESTMENT II B.V.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2006.

Pour AVERY DENNISON LUXEMBOURG, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2006, réf. LSO-BQ05833. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(045464/250/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2006.

REAL CORP UNO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 116.602.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-six avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1.- La société COPERNIC INVEST S.A., ayant son siège social à L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.

2.- La société SCOPE CONSULTANTS LTD, ayant son siège social à Akara Building, 24, De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola (British Virgin Islands).

Ici représentées par Sabrina Lepomme, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé, lesquelles, paraphées ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, agissant ès dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège, Objet, Durée**Art. 1^{er}. Forme, Dénomination**

1.1. Une société anonyme luxembourgeoise est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

1.2. La société adopte la dénomination REAL CORP UNO S.A.

Art. 2. Siège social

2.1. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.2. La société peut également par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.

2.3. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le conseil d'administration.

Art. 3. Objet

3.1. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

3.2. Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

3.3. La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

3.4. La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

3.5. La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

3.6. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Art. 4. Durée

La société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II.- Capital

Art. 5. Capital social

Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), divisé en 100 (cent) actions d'une valeur nominale de EUR 310,- (trois cent dix euros) chacune.

Art. 6. Modification du capital social

6.1. Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

6.2. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 7. Versements

Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription se feront aux époques et aux conditions que le conseil d'administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

Art. 8. Nature des actions

Les actions sont au porteur.

Art. 9. Cession d'actions

Il n'existe aucune restriction statutaire quant aux transactions ou aux cessions d'actions de la société.

Titre III.- Administration, Direction, Surveillance

Art. 10. Conseil d'administration

10.1. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

10.2. Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

10.3. En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Art. 11. Réunions du conseil d'administration

11.1. Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

11.2. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs.

11.3. Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

11.4. Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire. Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur, télégramme ou télex, les trois derniers étant à confirmer par écrit.

11.5. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 12. Pouvoirs généraux du conseil d'administration

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus et exclusifs pour faire tous les actes d'administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'assemblée générale.

Art. 13. Délégation de pouvoirs

13.1. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la société, entendue dans son sens le plus large, à des administrateurs ou à des tiers qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

13.2. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

13.3. Le premier administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 14. Représentation de la société

Vis-à-vis des tiers, la société est en toutes circonstances représentée dans le cadre de son objet social par deux administrateurs ou par les délégués du conseil agissant dans les limites de leurs pouvoirs.

Art. 15. Commissaire aux comptes

15.1. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.

15.2. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années. Le mandat est renouvelable.

Titre IV.- Assemblée générale**Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée générale**

16.1. L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

16.2. Sauf dans les cas déterminés par la loi, les décisions sont prises à la majorité simple des voix émises.

Art. 17. Endroit et date de l'assemblée générale ordinaire

L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le troisième jeudi du mois de mai à 10:00 heures.

Art. 18. Autres assemblées générales

Le conseil d'administration ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 19. Votes

Chaque action donne droit à une voix.

Titre V.- Année sociale, Répartition des bénéfices**Art. 20. Année sociale**

20.1. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

20.2. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

Art. 21. Répartition de bénéfices

21.1. Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

21.2. Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

21.3. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VI.- Dissolution, Liquidation**Art. 22. Dissolution, liquidation**

22.1. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des statuts.

22.2. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VII.- Disposition générale**Art. 23. Disposition générale**

La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

A titre transitoire, le premier exercice social débute le jour de la constitution et prend fin le 31 décembre 2006.

La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2007.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les 100 (cent) actions comme suit:

1.- COPERNIC INVEST S.A.	50 actions
2.- SCOPE CONSULTANTS LTD.	50 actions
Total	100 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille huit cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

- 1.- L'adresse de la société est fixée au 167, route de Longwy, L-1941 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateur, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle de 2011:
 - M. Herbert Grossmann, docteur en droit, 75, rue des Romains à L-2443 Senningerberg;
 - M. Dominique Fontaine, employé privé, 17, rue du Château à B-6747 Saint-Léger;
 - M. Michel Reynders, administrateur de sociétés, 167, route de Longwy à L-1941 Luxembourg.
- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire pour la même période:

la société STRATEGO INTERNATIONAL, S.à r.l., ayant son siège social à L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.

4.- L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. Lepomme, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2006, vol. 153S, fol. 40, case 4. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2006.

J. Elvinger.

(049237.03/211/176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

QUADRIGA SUPERFUND SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 54.921.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 mai 2006

En date du 2 mai 2006, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Emmanuel Bégat et Monsieur Jorge Fernandes, en date du 31 octobre 2005, en qualité d'Administrateurs du Conseil d'Administration de la société susmentionnée;

- d'accepter la cooptation de Madame Heike Findeisen, CACEIS BANK LUXEMBOURG, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg et Monsieur Lucien Euler, CACEIS BANK LUXEMBOURG, L-2520 Luxembourg, en date du 31 octobre 2005, en qualité d'Administrateur du Conseil d'Administration de la société susmentionnée, en remplacement de Monsieur Emmanuel Bégat et Monsieur Jorge Fernandes, démissionnaires;

- de renouveler les mandats de Monsieur Markus Weigl, Monsieur Christian Halper, Madame Sylvie Becker, Madame Heike Findeisen et de Monsieur Lucien Euler, en qualité d'Administrateurs du Conseil d'Administration de la société susmentionnée, pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires en 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2006.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2006, réf. LSO-BQ04034. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(045435/1024/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2006.

LUX-EURO-STOCKS ADVISORY S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 1, place de Metz.

R. C. Luxembourg B 64.175.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 avril 2006

I. Nominations statutaires

L'Assemblée constate que lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 avril 2005, le terme du mandat des Administrateurs a été fixé à un an, c'est-à-dire jusqu'à la présente Assemblée Générale.

L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Alphonse Sinnes en tant que membre du Conseil d'Administration avec effet au 31 décembre 2005 et approuve la cooptation de Monsieur Ernest Cravatte à partir de la même date.

Le mandat des Administrateurs venant à échéance, l'Assemblée procède à la nomination des membres suivants au Conseil d'Administration pour un terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en avril 2007:

M. Jean-Claude Finck, président,
M. Jean-Paul Kraus, vice-président,
M. Michel Birel, administrateur,
M. Ernest Cravatte, administrateur,
M. Gilbert Ernst, administrateur,
M. Jean Habay, administrateur,
M. Pit Hentgen, administrateur,
M. Guy Queudeville, administrateur,
M. Guy Rosseljong, administrateur,
M. Armand Weis, administrateur.

II. Nomination du Commissaire aux Comptes

L'Assemblée constate que le mandat du Commissaire aux Comptes a été fixé à un an, c'est-à-dire jusqu'à la présente Assemblée Générale.

Le mandat venant ainsi à échéance, l'Assemblée procède à la nomination de Madame Doris Engel pour un nouveau terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en avril 2007.

Luxembourg, le 26 avril 2006.

Certifié sincère et conforme

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2006, réf. LSO-BQ04609. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(045390/1122/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2006.

KENZAN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 38.403.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 17 février 2006

- Les démissions des Messieurs Carlo Schlessler, licencié en Sciences Economiques et Diplômé en Hautes Etudes Fiscales, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, François Mesenburg, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et Alain Renard, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg de leur mandat d'Administrateur sont acceptées.

- Les sociétés MADAS, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, FINDI, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et LOUV, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, sont nommées nouveaux Administrateurs. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Fait à Luxembourg, le 17 février 2006.

Certifié sincère et conforme

KENZAN INTERNATIONAL S.A.

MADAS, S.à r.l. / FINDI, S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2006, réf. LSO-BQ05222. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(045446/795/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2006.

PLATANES S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 28.389.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale du 5 mai 2006 a renouvelé les mandats des administrateurs et leur a donné décharge pour leurs fonctions durant l'exercice clos au 31 décembre 2005:

- Madame Michelle Delfosse, Administrateur, ingénieur civil, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;
- Madame Nathalie Gautier, Administrateur, employée privée, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;
- Monsieur Henri Grisius, Administrateur-Président, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2006.

L'assemblée générale du 5 mai 2006 a nommé aux fonctions de Commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur Aloyse Scherer, démissionnaire en date du 5 mai 2006, la société AUDIT.LU.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 18, rue Hiehl, L-6131 Junglister, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2006.

Luxembourg, le 5 mai 2006.

Pour PLATANES S.A., Société Anonyme Holding

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2006, réf. LSO-BQ02320. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(045439/833/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2006.

EXPANDING FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 44.228.

—
L'an deux mille six, le vingt-sept avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de son confrère empêché Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier reste dépositaire du présent acte.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée EXPANDING FINANCE S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre aux firmes sous la section B et le numéro 44.228,

constituée par acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 juin 1993, publié au Mémorial C-1993, page 19.802,

et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte reçu par-devant le notaire Delvaux en date du 13 mai 2002, publié au Mémorial C de 2002, page 57.430.

L'assemblée est présidée par Monsieur Luca Checchinato, employé privé, 19-21, bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Sophie Jacquet, employée privée, 19-21, bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Madame Sandrine Cecala, employée privée, 19-21, bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les 46.000 actions représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Mise en liquidation de la société.
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Divers.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote séparé et unanime les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la mise en liquidation de la société avec effet à partir de ce jour.

Deuxième résolution

A été nommée liquidateur, la société MONTBRUN (REVISION), S.à r.l., avec siège social au 5, bd de la Foire à Luxembourg.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif et apurer le passif de la société. Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation. Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société aux résolutions prises à la présente assemblée, est estimé à approximativement EUR 1.000,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Checchinato, S. Jacquet, S. Cecala, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2006, vol. 28CS, fol. 40, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2006.

J. Delvaux.

(048077/208/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

PEMARA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 112.727.

Par un acte de cession de parts sociales signé entre TRIZEC, S.à r.l. et TRIZEC 2, S.à r.l. en présence de la Société en date du 14 mars 2006, TRIZEC, S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, a cédé 125 parts sociales de la Société à TRIZEC 2, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

Suite à cette cession, les 125 parts sociales de la Société sont détenues intégralement par TRIZEC 2, S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2006, réf. LSO-BQ04418. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(045427/280/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2006.

EURO-GATE, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 92.300.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 mai 2006

En date du 10 mai 2006, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- d'accepter la démission de Madame Bettina Graeber en qualité d'Administrateur en date du 31 mars 2006;
- de reconduire le mandat de Monsieur Bernard Loze, Maître Pierre Delandmeter, Monsieur Pierre Paul Rochon et Monsieur Antoine Gilson De Rouvieux, en qualité d'Administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2007.

Luxembourg, le 11 mai 2006.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2006, réf. LSO-BQ04031. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(045445/1024/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2006.

LAVANDE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 28.384.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale du 5 mai 2006 a renouvelé les mandats des administrateurs et leur a donné décharge pour leurs fonctions durant l'exercice clos au 31 décembre 2005:

- Madame Michelle Delfosse, Administrateur, ingénieur civil, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;
- Madame Nathalie Gautier, Administrateur, employée privée, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;
- Monsieur Henri Grisius, Administrateur-Président, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2006.

L'assemblée générale du 5 mai 2006 a nommé aux fonctions de Commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur Aloyse Scherer, démissionnaire en date du 5 mai 2006, la société AUDIT.LU.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 18, rue Hiehl, L-6131 Junglister, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2006.

Luxembourg, le 5 mai 2006.

Pour LAVANDE S.A., Société Anonyme Holding

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2006, réf. LSO-BQ02322. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(045440/833/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2006.

NOEMA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 42.069.

—
L'an deux mille six, le vingt-sept avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de son confrère empêché Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier reste dépositaire du présent acte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société dénommée agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société dénommée NOEMA HOLDING S.A. ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 42.069, constituée par acte reçu par le notaire Marc Elter en date du 3 décembre 1992, publié au Mémorial C numéro 70 du 12 février 1993,

et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte reçu par-devant le notaire Delvaux en date du 19 avril 1999, publié au Mémorial C de 2000, page 4016.

L'assemblée est présidée par Monsieur Luca Checchinato, employé privé, 19-21, bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Sophie Jacquet, employée privée, 19-21, bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Madame Sandrine Cecala, employée privée, 19-21, bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les 100 actions représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Mise en liquidation de la société.
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Divers.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote séparé et unanime les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la mise en liquidation de la société avec effet à partir de ce jour.

Deuxième résolution

A été nommée liquidateur, la société MONTBRUN (REVISION), S.à r.l., avec siège social au 5, bd de la Foire à Luxembourg.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif et apurer le passif de la société. Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation. Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société aux résolutions prises à la présente assemblée, est estimé à approximativement EUR 1.000,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Checchinato, S. Jacquet, S. Cecala, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2006, vol. 28CS, fol. 40, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2006.

J. Delvaux.

(048080/208/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

TOWER FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,-.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 89.632.

Extrait des décisions prises par l'Associée Unique

L'Associée Unique a décidé:

- de reconduire dans ses fonctions la gérante unique, à savoir Madame Catherine Koch, née le 12 février 1965 à Sarreguemines (Moselle - France), ayant son adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, jusqu'à la prochaine date de clôture des comptes annuels au 31 décembre 2006.

Luxembourg, le 11 mai 2006.

D. Marliani

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2006, réf. LSO-BQ04086. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(045444/1005/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2006.

ICM DIVERSIFIED ALPHA SERIES, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 94.281.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 21 avril 2006

En date du 21 avril 2006, le Conseil d'Administration a décidé d'accepter la démission de M. Laurent Dubois, en tant qu'Administrateur, en date du 21 avril 2006, et de ratifier la cooptation de Mme Virginie du Jeu, IXIS CORPORATE & INVESTMENT BANK - IXIS CIB, 47, Quai d'Austerlitz, F-75648 Paris Cedex 13, à cette même date, en qualité d'Administrateur, sous réserve de l'approbation de la CSSF.

Luxembourg, le 24 avril 2006.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2006, réf. LSO-BQ04036. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(045425/1024/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2006.

OCEAN SERVICES COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 55.148.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 6 avril 2006

1. Les démissions de Monsieur Alain Renard, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, de Monsieur Jean-Robert Bartolini, diplômé D.E.S.S., demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, de Madame Corinne Bitterlich, conseiller juridique, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et de Madame Françoise Dumont, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg de leurs mandats d'Administrateurs sont acceptées.

2. Les sociétés MADAS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, FINDI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et LOUV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg sont nommées comme nouveaux Administrateurs en leur remplacement. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Luxembourg, le 6 avril 2006.

Certifié sincère et conforme
OCEAN SERVICES COMPANY S.A.
MADAS, S.à r.l. / LOUV, S.à r.l.
Administrateur / Administrateur
Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2006, réf. LSO-BQ05221. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(045448/795/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2006.

CARTA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 82.155.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 4 janvier 2005

- La démission de Monsieur Alexandre De Vos Van Steenwijk de son mandat d'Administrateur est acceptée.
- La société LOUV, S.à r.l., S.à r.l. de droit luxembourgeois, 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, a été cooptée en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Alexandre De Vos Van Steenwijk, démissionnaire. Elle terminera le mandat de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Certifié sincère et conforme
CARTA S.A.
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2006, réf. LSO-BQ05237. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(045449/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2006.

ICM DIVERSIFIED ALPHA FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 94.280.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 21 avril 2006

En date du 21 avril 2006, le Conseil d'Administration a décidé d'accepter la démission de M. Laurent Dubois, en tant qu'Administrateur, en date du 21 avril 2006, et de ratifier la cooptation de Mme Virginie du Jeu, IXIS CORPORATE & INVESTMENT BANK - IXIS CIB, 47, Quai d'Austerlitz, F-75648 Paris Cedex 13, à cette même date, en qualité d'Administrateur, sous réserve de l'approbation de la CSSF.

Luxembourg, le 24 avril 2006.
Pour extrait sincère et conforme
Le Conseil d'Administration
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2006, réf. LSO-BQ04038. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(045426/1024/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2006.

WORLD MOTORS WHITE S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 115.621.

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social en date du 4 mai 2006 de la société WORLD MOTORS WHITE S.C.A. que les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1) Démission des Commissaires aux Comptes suivants:

- M. Emmanuel Famerie avec adresse professionnelle au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
- M. Andrew Moysiuk avec adresse professionnelle au 1, Toronto Street, Suite 1400, Toronto Ontario M5C 3B2, Canada.

2) Election des nouveaux Commissaires aux comptes jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu en 2007:

- FIDES (LUXEMBOURG) S.A. avec siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
- M. Patrick van Denzen avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WORLD MOTORS WHITE S.C.A.

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.

Proxyholder

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2006, réf. LSO-BQ05404. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(045775/683/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2006.

REDINSCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 106.937.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 10 avril 2006

- Les démissions de Mademoiselle Corinne Bitterlich, de Madame Elke Dosch et de Messieurs Serge Krancenblum et Carlo Schlessler de leur mandat d'Administrateur sont acceptées.

- Les sociétés MADAS, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, FINDI, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et LOUV, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg sont nommées comme nouveaux Administrateurs en leur remplacement. Les mandats des sociétés MADAS, S.à r.l., FINDI, S.à r.l. et LOUV, S.à r.l. viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Luxembourg, le 10 avril 2006.

Certifié sincère et conforme

REDINSCO S.A.

MADAS, S.à r.l. / LOUV, S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2006, réf. LSO-BQ05238. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(045452/795/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2006.
